



DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

Cookies et traceurs

Ce qu'il faut savoir
des **lignes directrices** et
de la **recommandation** de la
CNIL du 17 septembre 2020

Octobre 2020

NEXT avocats – www.next-law.fr – contact@next-law.fr – 01 75 43 86 23

Les « traceurs » concernent tous les terminaux

Tablette



Smartphone

Ordinateur



Console de jeux vidéo



Véhicule connecté



Télévision connectée



Assistant vocal



NEXT

Les « traceurs » sont...



- Les cookies HTTP



- Les « local shared objects » / « cookies Flash »



- Le « local storage » HTML 5

- Le « fingerprinting »



- Les identifiants os : IDFA, AAID, etc.

- Les identifiants matériels : adresse MAC, numéro de série, etc.

- Etc.

Les opérations réglementées sont...

NEXT

La lecture de données sur le terminal
L'écriture de données sur le terminal



Même si ces données ne sont pas des
données personnelles (directement ou
indirectement identifiantes)



Elles sont soumises à autorisation de
l'utilisateur du terminal



Après lui avoir fourni une information
précise



L'outil de management des traceurs (*Cookie Management Platform*) doit permettre...

NEXT

L'information

(1) indispensable

et

(2) détaillée de
l'utilisateur

Le consentement ou le refus

(1) global

et

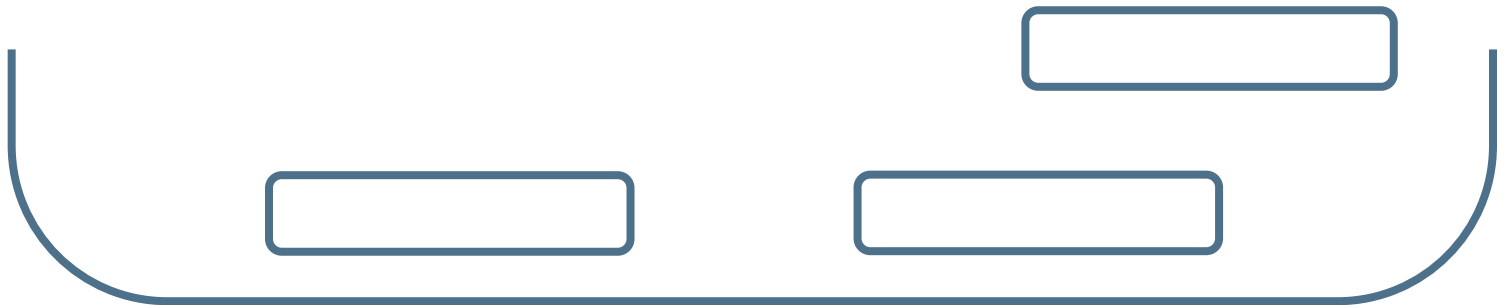
(2) spécifique de
l'utilisateur



Comment fournir l'information indispensable sur... ?

- L'**identité** du/des responsables des traceurs
- La **finalité** des traceurs
- Les **conséquences** du **refus** des traceurs
- L'existence du droit de **retirer** son **consentement**

NEXT



1. Fournir l'information indispensable pour chaque finalité de traceur



Publicités personnalisées : traceurs utilisés par **notre société et nos partenaires** pour afficher des publicités personnalisées en fonction de votre navigation et de votre profil. Si vous refusez ces traceurs, les publicités qui seront affichées ne seront pas personnalisées au regard de votre profil.



1. Fournir l'information détaillée pour chaque finalité de traceur

Les traceurs permettent également de ne pas vous présenter une même publicité de manière répétitive, de vérifier qu'il n'est pas cliqué de manière frauduleuse sur les publicités, de facturer l'annonceur de la publicité pour sa diffusion, de mesurer l'accueil de la publicité en fonction du public ciblé.

[En savoir plus](#)

2. Fournir l'information détaillée sur les responsables des traceurs



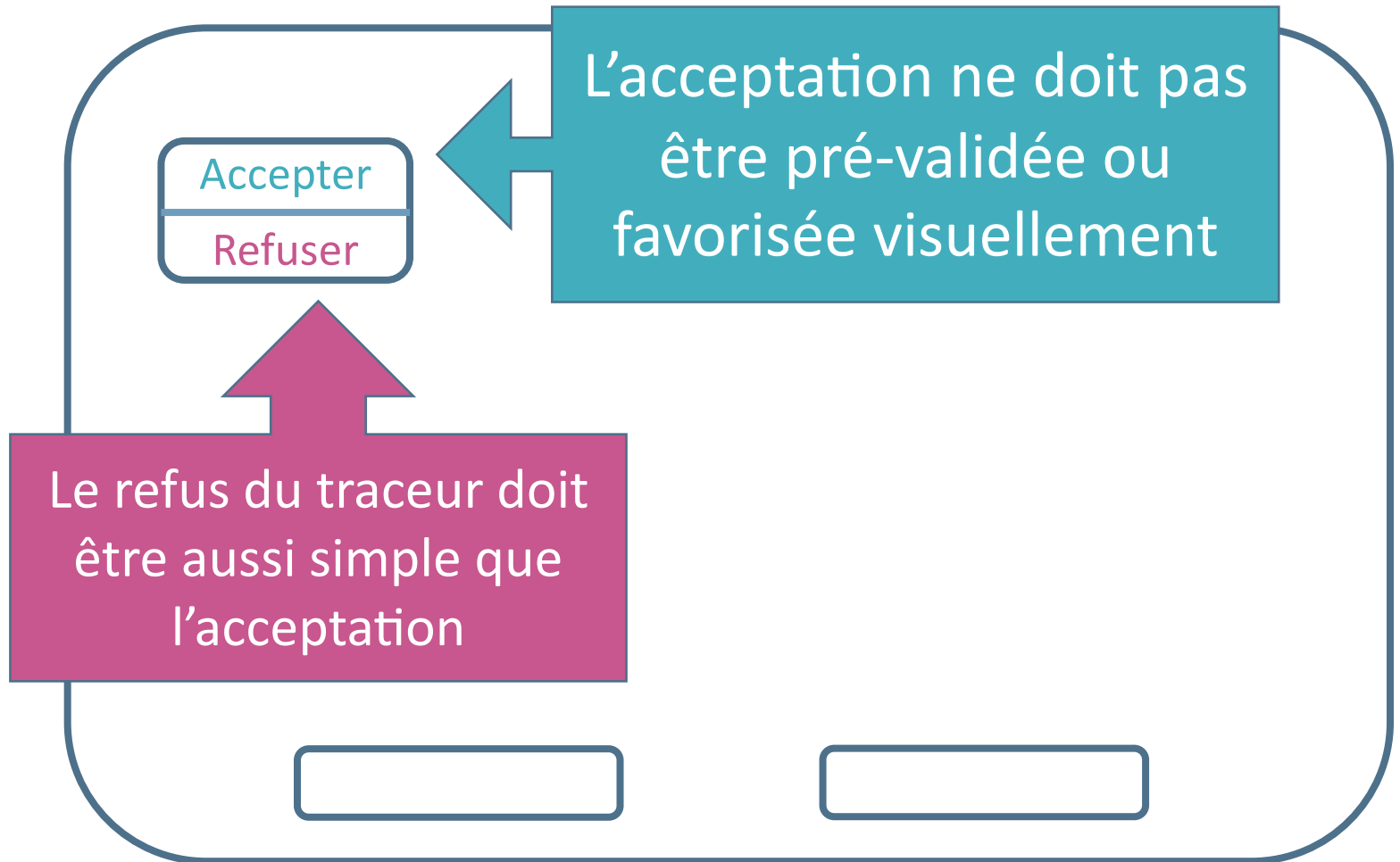
Publicités personnalisées : traceurs utilisés par notre société et nos partenaires pour afficher des publicités personnalisées en fonction de votre

Liste à jour des différentes sociétés déposant et/ou accédant aux informations collectées par le traceur, regroupées par catégorie avec un lien vers leur politique de protection des données

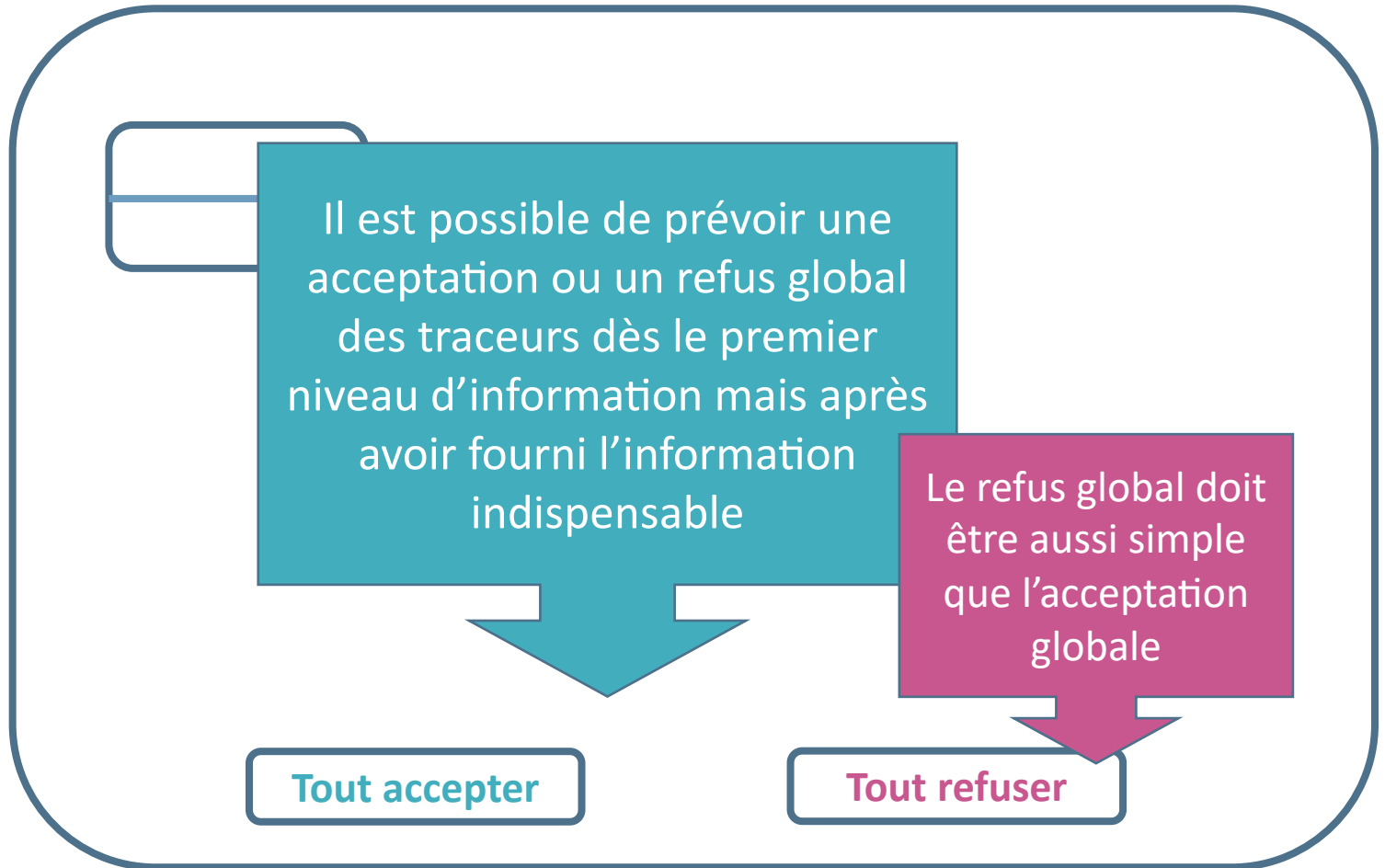


3. Consentir aux traceurs

NEXT

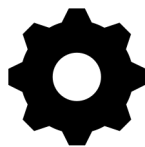


3. Consentir aux traceurs



4. Faire marche arrière

Il doit être simple d'accéder à tout moment à l'outil de gestion des traceurs pour revenir sur ses choix et consulter la liste des sociétés responsables des traceurs



Le consentement n'est pas requis pour les traceurs...



- conservant les choix exprimés par les utilisateurs sur le dépôt des traceurs



- destinés à l'authentification



- destinés à garder en mémoire le contenu d'un panier d'achat ou à facturer les produits et/ou services achetés



- de personnalisation de l'interface utilisateur



- permettant l'équilibrage de la charge des équipements de communication



- permettant aux sites payants de limiter l'accès gratuit à un échantillon de contenu

NEXT

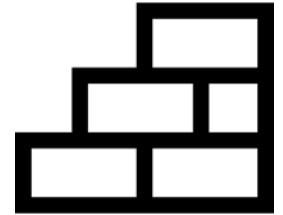
Le consentement n'est pas requis pour les traceurs...

- de **mesure de l'audience** du site ou de l'application (mesure des performances, détection de problèmes de navigation, optimisation des performances techniques ou de l'ergonomie, estimation de la puissance des serveurs nécessaires, analyse des contenus consultés, etc).
- Ces traceurs doivent uniquement servir à produire des données **statistiques anonymes**.



Mais aussi...

En cas de mise en place de « **cookie wall** »,
devra être clairement indiquée
l'impossibilité d'accéder au contenu ou au
service en l'absence de consentement.



Le **couplage de finalités**, sans possibilité de
consentir finalité par finalité, est susceptible
d'affecter la validité du consentement.

Le consentement ne peut être recueilli
via une acceptation globale de **CGU**.



Les avocats de **NEXT** : une expertise reconnue



BEST LAWYERS 2020

CATEGORIES

Information Technology Law
Intellectual Property Law
Privacy and Data Security Law and
Technology Law

LEGAL 500 EMEA 2020

CATEGORIES

IT & Internet
Data Privacy and Data Protection

LEGAL 500 FRANCE 2019

CATEGORIES

Media and Entertainment : Music
IT, Telecoms and the Internet

LEADERS LEAGUE & DECIDEURS MAGAZINE 2020

CATEGORIES

Droit de l'Internet
Droit de l'Informatique
Droit des Télécommunications



DIGITAL & CREATIVE BUSINESS LAW

INFORMATIQUE

INTERNET

RESEAUX SOCIAUX E-COMMERCE

DONNEES PERSONNELLES

RGPD

DATA PRIVACY

TRANSITION DIGITALE

ACTIFS NUMERIQUES

CREATION

SPECTACLES

DIVERTISSEMENT

AUDIOVISUEL

L'actualité du droit du numérique et de la création décryptée. Suivez-nous :



twitter.com/NextAvocats



www.linkedin.com/company/next-avocats/